



## **Bilan des activités du CIDDEF de l'année 2010 :**

Le CIDDEF, Centre d'Information et de Documentation, a pour mission d'informer les femmes et les enfants sur leurs droits à travers l'organisation de séminaires, de conférences et de journées d'études, en menant des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer et en éditant des dépliants, des affiches, des revues et des guides.

Le CIDDEF Offre aussi bénévolement un accompagnement psychologique, des conseils juridiques à des femmes et des enfants en situation de détresse.

Le CIDDEF organise aussi des formations destinées aux associations œuvrant dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de la femme et de l'enfant.

Nos activités sont diverses et se déploient :

- en offrant un Fond documentaire composé d'ouvrages spécialisés, de thèses, de mémoires et de périodiques pour les étudiants et les chercheurs,
- en organisant des colloques, des séminaires et conférences relatifs aux axes définis par notre Centre. Les actes de nos journées d'études font l'objet systématiquement de publication dans notre Revue trimestrielle,
- en offrant sur le plan pratique une assistance juridique composée de : conseils, de consultations et d'accompagnement pour les plus nécessiteux,
- en offrant également sur le plan pratique une assistance psychologique gratuite,
- en menant des campagnes de sensibilisation, de plaidoyer sur des questions précises,
- en offrant notre espace aux échanges et rencontres pour d'autres associations.
- En réalisant des études et des sondages sur des thèmes spécialisés dans le domaine politique et juridique.
- En créant un réseau de centres d'écoute.
- Le centre est doté de plus de 4000 ouvrages spécialisés, qui sont mis à la disposition du grand public, des chercheurs, étudiants et toute personne qui s'intéresse au droit, psychologie et sociologie. Une revue de presse est créée, depuis son ouverture, et composée de tous les articles concernant les droits des femmes et des enfants, des violences et injustices qu'ils subissent
- Plusieurs rayonnages sont consacrés aux enfants, en plus des livres spécialisés on y trouve des ouvrages pour enfant et adolescents.
- Des cours de dessin, d'informatique, de soutien : arabe, français, anglais sont proposés, aux enfants.

*Le CIDDEF réalise ses objectifs de promotion et de défense des droits de l'enfant et de la femme à travers des projets qu'il conçoit. Durant l'année 2010, six projets ont été développés, à savoir :*

- ✓ *PROJET : guide des droits de l'enfant*
- ✓ *Projet « soutien à la mise en œuvre des lois, politiques et plan d'action relatifs à la violence à l'égard des femmes », 05 formations pour 25 écoutant(e)s membres du réseau BALSAM*
- ✓ *Projet « renforcement des capacités de 07 centres d'écoutes », soutien à 12 centres d'écoute pendant l'année 2010.*
- ✓ *PROJET : réalisation et publication de quatre revues et d'une formation destinées aux jeunes militants de la société civile sous le thème : « jeunes aujourd'hui, leaders demain ».*
- ✓ *Projet « étude sur la propriété foncière et accès des femmes à la propriété foncière en Algérie », étude commandée par le Centre Africain pour le genre et le développement social de la commission économique pour l'Afrique « ECA/ACGS », en collaboration avec le PNUD*
- ✓ *Projet « Egalité de genre en matière successorale »*
  
- ✓ *Projet « Renforcement de la mise en réseau et du plaidoyer des Centres d'écoute pour les femmes victimes de violence en Algérie »*

## **PROJET : guide des droits de l'enfant**

### **Objectifs du projet :**

- Faire avancer les notions des droits de l'enfant par le biais de l'information et de la sensibilisation.
- Faire reconnaître l'enfant comme un sujet de droit
- Elaborer et imprimer un guide des droits des enfants, en Français et en Arabe et le faire distribuer pendant un séminaire qui sera organisé par le Ciddef, aussi bien dans les facultés de l'Université, les écoles, le Ministère de la condition féminine, ministère de l'éducation, de la santé, de la justice et de l'intérieur à travers les commissariats de police de la région d'Alger et les associations. Ceci dans le but d'informer et de sensibiliser les intéressés et leur entourage sur les changements intervenus en matière de droits des enfants.
- Informer et sensibiliser les associations, les représentants des différents Ministères et les médias sur les droits humains des enfants en organisant un séminaire pour le lancement du guide.

### **Réalisations :**

Actualisation des informations existantes en matière de droits des enfants. A cet effet, un expert en droit s'est chargé de collecter les informations à mettre dans ce guide, ainsi que de la vulgarisation des textes de la convention. Il a aussi veillé à faire le lien entre la convention internationale des droits de l'enfant et son application dans la législation algérienne.

Ce projet a aussi consisté en la réalisation d'un guide de vulgarisation de la convention internationale des droits de l'enfant. Ce guide est destiné en premier lieu aux enfants pour leur apprendre leurs droits, aux institutions de l'état et aux enseignants des différents cycles.

Ce guide a été conçu sous une forme ludique, des caricatures illustrent chaque article de la convention pour la rendre plus simple et plus accessible aux enfants.

Ce guide est un excellent outil de travail pour les enseignants des différents cycles d'études, pour enseigner aux enfants les droits que leur confère la convention internationale des droits de l'enfant.

Ce guide est bilingue et s'adresse directement aux enfants. Sa conception permet de toucher un grand nombre d'enfants.

**DANS LE CADRE DU PROJET « réalisation de revues et d'une formation pour les jeunes leaders » :**

Le CIDDEF produit quatre revues trimestrielles. Ces revues abordent différentes questions relatives aux droits des enfants et des femmes en Algérie.

Le CIDDEF organise aussi chaque année une formation destinée aux jeunes leaders.

**Réalisation**

Le Ciddef a réalisé pour l'année 2010 la production de quatre revues, numéro 24, 25, 26 et 27 du mois de janvier, février, mars, 2010 et celle des mois d'Avril, mai, juin, 2010 ; des mois de juillet, août, septembre 2010 et octobre, novembre, décembre 2010.

La revue 24, a développé le thème de l'égalité homme femme, ainsi que la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Une explication de la convention ainsi que du protocole facultatif à la convention a été faite. Des articles sur la discrimination que rencontrent les femmes en Algérie ont été rédigés, discrimination dans le monde du travail et dans l'accès au travail. Un compte rendu de la formation organisée par le CIDDEF en collaboration avec le CFD et destinée aux jeunes leaders a aussi été inséré dans le numéro 24.

La revue 25 du 2ème trimestre 2010 a été dédiée aux droits des enfants. Des articles sur la convention internationale des droits de l'enfant au regard de la tradition islamique ont été publiés. Des articles sur la Kafala : la kafala au quotidien et la kafala selon le droit espagnol ont été introduits. Un article sur le droit des enfants au jeu, sur le droit à l'école pour les enfants nomades ainsi que la modification du code de la nationalité ont aussi été réalisés.

Un compte rendu sur le déroulement des trois formations qu'a organisé le CIDDEF dans le cadre du projet « soutien à la mise en œuvre des lois, politiques et plan d'action relatifs à la violence faite aux femmes » a été produit. Ces formations qui ont eu pour thème la prise en charge des femmes victimes de violence ont concerné les écoutantes du réseau BALSAM. Ce réseau a été créé dans le cadre de ce même projet pour une meilleure prise en charge des femmes victimes de violence. Cette revue a aussi comporté des rapports et des comptes rendus sur des événements auxquels a pris part le CIDDEF tel qu'un camp de vacances pour des jeunes venus de différents pays arabes et de la Suède.

La revue 26 a traité de la question du statut de la femme en Islam. Cette revue a comporté plusieurs articles autour de cette question tels que les débats contemporains autour du statut de la femme en islam, les nouveaux penseurs de l'islam, la jurisprudence de la cour suprême et la question du Khul', ainsi qu'un article intitulé « l'islam n'est pas en rupture avec le christianisme ».

Des comptes rendus sur les deux dernières formations organisées par le CIDDEF dans le cadre du projet « soutien à la mise en œuvre des lois, politiques et plan d'action relatifs à la prise en charge des femmes victimes de violence » avec le soutien de l'UNIFEM, ont été aussi réalisés.

Cette revue a aussi comporté des rapports sur des formations auxquelles ont pris part les membres et le personnel du CIDDEF. Ces formations ont eu pour sujet « la gestion des projets ».

En ce qui concerne la revue 27, elle a eu pour thème : l'égalité homme femme en matière de succession. Des articles sur le statut personnel pendant la période coloniale à travers la jurisprudence », loi successorale et droit des femmes, le Habous en Algérie au 18<sup>ème</sup> siècle : outil de régulation sociale ou le choix des dévolutaires, les évolutions sociales et la question de l'héritage, la famille algérienne et le processus de modernité, ont été publiés dans ce numéro. Ces articles ont été rédigés par des professeurs d'université spécialisés dans le droit, l'histoire et la sociologie. Ces articles ont servi de base à la réalisation d'un plaidoyer et d'un argumentaire pour l'égalité homme femme en matière de succession. Ce dernier a aussi été publié dans cette revue.

### **Renforcement des capacités de la société civile et des jeunes dans le domaine du leadership :**

Une formation destinée aux jeunes militants de la société civile a été organisée du 15 au 20 novembre 2010. Cette formation a réuni 20 jeunes issus de différentes associations se trouvant dans différentes wilayas du pays telles qu'Oran, Constantine, Khenchela, Tiaret, Mostaganem, Adrar, Bejaia, et Alger.

Cette formation a été organisée sous forme de trois petites formations de deux jours chacune. La première formation qui s'est déroulée sur deux jours a eu pour thème l'engagement. Lors de cette formation, la définition de l'engagement a été donnée et des jeux de rôle sur ce sujet ont été organisés. Plusieurs sujets ont été abordés lors de ces deux jours notamment l'apport de chacun dans son association, car chaque personne apporte quelque chose même si elle n'en est pas conscient, et la différence entre le métier et la profession qui réside dans le fait que ce soit accompli soit par vocation ou par intérêt personnel.

L'engagement peut toujours être remis en question par le militant et ceci est tout à fait normal, car l'engagement peut être pesant et donc peut amener le militant à se poser des questions sur son engagement et sur le bien fondé de celui-ci.

La deuxième formation a porté sur la gestion positive des conflits. Deux jours ont été consacrés à cette question. Elle s'est déroulée sous forme de jeux de rôle dont le but était d'apprendre aux militants les moyens de résoudre les conflits qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie privée ou associative. Cette formation a eu pour but aussi de faire toucher du doigt aux participants que malgré toutes les différences qui peuvent opposer deux personnes, elles peuvent toujours trouver des points communs. Dans la gestion de conflit, on doit aussi apprendre à interpréter les situations que l'on rencontre, l'interprétation doit être positive et ne pas se fier aux apparences. En cas de difficulté à résoudre un problème seul, il faut savoir que l'on peut toujours demander de l'aide à quelqu'un. Un autre point très important dans la résolution de conflits est de savoir distinguer ce que l'on voit de ce que l'on pense et ressent, car cela peut altérer notre jugement sur la situation.

La troisième formation qui s'est elle aussi déroulée sur deux jours a eu pour thème la gestion des cycles de projets. Lors de cette formation qui s'est déroulée sous forme de cours théoriques et d'ateliers de groupe, les participants ont appris à identifier les problèmes et à les hiérarchiser. Cette première étape est très importante pour la conception d'un projet car c'est elle qui déterminera son succès ou son échec. La connaissance des problèmes que rencontre une population donnée permet aux ONG de concevoir des projets qui auront pour résultats de faire disparaître ce problème ou du moins l'atténuer. L'identification des problèmes permet aussi aux ONG de choisir leur axe de travail et d'élaborer leurs projets futurs.

Après cette première étape, les objectifs globaux et spécifiques ont été étudiés. Les objectifs globaux sont des objectifs vers lesquels on tend mais qui ne sont pas forcément réalisables, alors que les objectifs spécifiques sont des objectifs mesurables, chiffrables et réalisables. Après cette petite définition, chaque groupe a choisi son axe de travail et a posé ses objectifs globaux et spécifiques. Les activités et les sources de vérification ainsi que les hypothèses ont aussi été expliqués aux participants. Chaque groupe de travail, à la fin de ces définitions, a élaboré son cadre logique. A la fin, les groupes ont échangés leurs cadres logiques pour critique.

Les règles de suivi et d'évaluation, et de conception de budget ont aussi été données aux participants. A la fin de cette formation, les groupes de travail se sont transformés en bailleurs de fonds pour évaluer les projets et pour statuer sur leur éventuel financement. Cet exercice a eu pour but de faire toucher du doigt aux participants les manques que leurs projets peuvent avoir et les rectifications à apporter à leurs projets pour qu'ils deviennent d'une part pertinents et d'autre part viables, car les associations, dans certains cas, veulent mettre en place des projets trop gros et qui touchent à des questions qui ne peuvent être réglées par des projets courts. Les participants ont aussi compris à travers cet exercice, l'importance de la pérennité des projets. Car un projet dont les effets ne sont pas pérennisés dans le temps n'est pas un projet finançable et viable.

Les 20 personnes qui ont pris part à cette formation en sont ressorties très satisfaits de ce qu'ils ont appris, car cette formation leur a appris à construire des projets pour réaliser leurs objectifs et pour atteindre leurs buts, à savoir la défense des droits de l'enfant et de la femme.

La grande majorité des participants, ainsi que les associations qu'ils représentent, n'ont jamais élaboré de projets, et donc cette formation leur a permis de connaître une nouvelle façon de travailler et de financer leurs activités.

## **PROJET BASE DE DONNEES SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :**

Ce projet qui a débuté en 2009, a consisté en le réseautage de 09 centres d'écoute dispersés sur tout le territoire national, en la réalisation d'une base de données sur les violences faites aux femmes ainsi qu'en l'organisation de formations sur le thème de la violence à l'égard des femmes destinées aux écoutantes des centres d'écoute membres du réseau.

Le réseau qui fut créé à l'occasion de ce projet a été appelé BALSAM par les écoutantes. La base de données qui a été créée est régulièrement alimentée par les centres d'écoute à partir d'un canevas d'écoute qu'ils ont eux même élaboré. Cette base de données a été mise en place pour recenser les violences faites aux femmes en Algérie.

### **Objectifs du projet :**

- **la constitution d'une base de données sur la VCF** : à partir des données que collectent actuellement de façon éparse, régulière ou pas, non standardisée l'ensemble des principaux centres d'écoute/accueil dirigés par des ONG, au nombre de 10 et qui sont répartis dans différentes villes et régions du pays. Certains sont anciens, d'autres très récents.
- La mise en réseau des ces centres à partir de cette base de données.
- La formation de membres de ces centres à l'utilisation et à l'alimentation de cette base, et à la prise en charge des femmes victimes de violences.

### **Activités réalisées**

Dans le cadre de ce projet qui s'est déroulé sur deux années, un cycle de 05 formations a été organisé durant l'année 2010. Ces formations ont été destinées aux écoutants des différents centres d'écoute membres du réseau. Ces formations ont réunies plus de 22 écoutants de centres d'écoute se trouvant dans différentes wilayas du pays.

Ces formations se sont étalées sur cinq mois, entre le mois de février et le mois de juin 2010. Ces formations se sont déroulées sur trois jours.

La première formation, qui s'est déroulée au mois de février 2010, a porté sur le droit des femmes dans les textes internationaux et la législation algérienne ainsi que sur la définition de la violence.

Cette formation a eu pour objectif de faire connaître aux écoutantes le contexte historique et l'évolution des droits de la femme et des textes internationaux y afférents. Cette formation a eu aussi pour but de leur rappeler les différents droits que possèdent les femmes au regard de la législation internationale et nationale.

Elle est aussi venue pour approfondir leurs connaissances sur la violence à l'égard des femmes et les différentes formes qu'elle peut prendre : verbale, physique, psychologique, socio-économique, ...etc.

La deuxième formation qui s'est déroulée du 11 au 13 mars 2010 a eu pour thème « l'approche genre ». Cette deuxième formation a eu pour but de renforcer les capacités des écoutantes et des intervenants en matière de genre et d'intégration de l'approche genre dans leur travail associatif.

Cette formation a eu pour objectif d'apprendre aux écoutantes ce qu'est le genre, les stéréotypes liés au genre ainsi que l'importance de l'intégration de l'approche genre dans la réalisation et dans la rédaction des projets des associations.

La troisième formation s'est déroulée du 15 au 17 avril 2010. Cette formation a été animée par deux expertes en matière d'écoute et de prise en charge des personnes en détresse.

Lors de cette formation, les notions de l'écoute et les bases de la communication ont été étudiées.

Durant cette formation certains comportements que peuvent avoir les écoutants face aux victimes ont été étudiés et rectifiés. Les outils nécessaires pour l'écoute et pour la prise en charge des femmes victimes de violences ont aussi été dispensés aux écoutants (e).

Cette formation s'est déroulée sous forme de jeux de rôles dans lesquels des séances d'écoute ont été organisées et à travers ces jeux de rôles certains mauvais comportements ont été corrigés.

La quatrième formation s'est déroulée entre le 13 et le 15 mai 2010. Cette formation a eu pour objectif de faire connaître aux participants, les différentes phases par lesquelles est passée la société algérienne et les métamorphoses qu'elle a pu subir sur le plan économique et social.

Cette formation a aussi été l'occasion de rappeler que les comportements sociaux des individus changent. Les normes sociales elles aussi subissent des changements sous l'influence de l'histoire, du degré d'industrialisation de la société ...etc.

Tous ces concepts étudiés sont des clés pour comprendre la violence, ses origines ainsi que ses répercussions sur les générations futures.

La cinquième formation s'est déroulée du 17 au 19 juin. Celle ci a eu pour thème « la prise en charge sociale des femmes victimes de violences ».

La prise en charge des femmes victimes de violence ne doit pas s'arrêter à l'aspect psychologique ou juridique. Les femmes violentées ont aussi besoin d'une aide sociale et d'une réinsertion. C'est dans cette optique que cette formation a été organisée.

Un travail social doit être entrepris avec les femmes victimes de violence pour qu'elles puissent dépasser le stade de victime et qu'elles reprennent en main leur vie, et voir même quitter le cercle des violences dans lequel elles se trouvent.

En septembre a été publié le 2ème rapport BALSAM. Ce rapport a été édité en 1000 exemplaires et a été diffusé dans les institutions publiques, les associations ainsi que les médias. Ce rapport est réalisé sur la base des 571 questionnaires relatant des violences faites aux femmes et insérés dans la base de données par les treize centres d'écoute membres du réseau BALSAM. Ce rapport contient des statistiques sur la violence à l'égard des femmes, les différentes formes que peuvent prendre ces violences, le profil des agresseurs ainsi que celui des victimes. Ce rapport a pour but d'informer et de sensibiliser les institutions de l'état ainsi que la société civile et le grand public sur le phénomène de la violence à l'égard des femmes en Algérie

Ce 2ème rapport a fait l'objet d'une présentation publique à l'occasion d'un séminaire qui s'est déroulé au mois de septembre 2010. Ce séminaire a réuni plus de 70 personnes issues du milieu associatif, du milieu institutionnel. Lors de ce séminaire, un débat s'est ouvert sur la question de la violence faite aux femmes.

## **Projet égalité de genre en matière successorale en Algérie**

L'héritage est une question très sensible. Elle évoque chez les personnes la règle religieuse qui exclut toute égalité dans le partage de l'héritage. Celle-ci est inscrite et appliquée à la lettre dans la loi en vigueur sur la succession. Pourtant, on ne peut qu'être surpris par la part des personnes disposées à épouser l'idée d'un partage égalitaire, soit près de la moitié des adultes, et près des deux tiers des adolescents. Cette proportion relativement élevée est plus le fait des femmes/filles que des hommes.

Ce projet, dans sa globalité, vise l'égalité successorale.

### **Les objectifs du projet :**

- Approfondir l'argumentaire;
- Mettre en place et de renforcer la coalition
- Elaborer une stratégie de plaidoyer.

### **Les réalisations :**

- 1- Conception du plaidoyer et sa mise en page : cette activité a duré du mois d'aout au mois de septembre 2010. Le plaidoyer a été rédigé par l'équipe du CIDDEF élargie. Après la rédaction, la mise en page du plaidoyer et sa conception a été faite avec l'aide d'un infographe.
- 2- La traduction du plaidoyer : un traducteur et un juriste se sont occupés de la traduction du plaidoyer du français vers l'arabe.  
Publication de 3000 exemplaires du plaidoyer en langue française et arabe.
- 3- Envoi du plaidoyer à M. Le président de la République : une copie du plaidoyer en français et une autre en arabe ont été envoyés à M. le Président de la République et à toutes les institutions de l'état concernées par cette question (ministères, APN, Sénat...)
- 4- Séminaire national de restitution du plaidoyer : ce séminaire a réuni plus de 60 personnes issues du milieu associatif, des institutions de l'état ainsi que des parlementaires. Ce séminaire a été l'occasion d'ouvrir un débat plus large et national sur la question de l'égalité entre hommes et femmes en matière de succession.

Ce plaidoyer a suscité plusieurs réactions, de journalistes en premier lieu : 06 articles dans différents journaux nationaux en langue arabe et en langue française ainsi que des réactions de la part d'internautes (quelques 60 réactions ont été recensées sur différents forums de discussion).

## **Projet « étude sur la propriété foncière des femmes en Algérie ».**

Cette étude, qui a été réalisée à l'initiative du *Centre Africain pour le genre et le développement social de la commission économique pour l'Afrique « ECA/ACGS*, a pour objectif de faire connaître les différentes législations africaines dans le domaine des droits des femmes en général, et des droits à la propriété des femmes en particulier. Le CIDDEF a été chargé de réaliser cette étude pour l'Algérie. Cette étude a comporté plusieurs aspects, notamment : une présentation de l'Algérie sur le plan économique, démographique ; les différents indicateurs qui concernent les femmes : le travail des femmes, la scolarisation. Cette étude a aussi abordé les textes législatifs en matière de droit des femmes en général, et leur droit à la propriété en particulier. Cette étude contient aussi un volet interview, où une agricultrice ayant bénéficié du programme de mise en valeur des terres sahariennes, a raconté son parcours d'agricultrice et de bénéficiaire de terre agricole.

### **Objectifs de l'étude**

- 1) Collecter et d'analyser les statistiques et les informations sur la propriété foncière des femmes dans le milieu rural et urbain
- 2) Produire un rapport national dans lequel les données sur la propriété foncière des femmes en Algérie ainsi que les textes sur la propriété foncière des femmes sont collectées et analysées et présentées
- 3) Contribuer, par cette étude nationale, à la réalisation d'une étude régionale (Africaine), sur la propriété foncière des femmes en Algérie.

Les principales conclusions de cette étude ont été : que peu de femmes accèdent à la propriété malgré l'existence de textes égalitaires hormis le code de la famille, que Les nouvelles politiques à mettre en place doivent tenir compte de la dimension genre et ne plus être élaborée de manière générale en pensant que l'élément féminin accédera à ses droits sans la mise en place de mécanismes particuliers. La volonté politique réside dans la reconnaissance du concept genre comme critère d'élaboration des politiques. Il apparait aussi, que quelques femmes ont accès à la propriété en faveur de l'existence de textes égalitaires qui permettent un égal accès pour les femmes au marché du travail, à la politique....

Les dispositions du code de la famille continuent de véhiculer les mentalités conservatrices qui empêchent les femmes de jouir de leur liberté.

Néanmoins, il est important de souligner que l'état algérien a investi, sans distinction de sexe, à l'accès à l'éducation et à la santé.

Cet investissement pour l'éducation des femmes a été massif (scolarité obligatoire et gratuite).

Cette éducation a été dispensée aux femmes pour qu'elles investissent d'autres secteurs d'activités que ceux qu'elles occupent habituellement, tels que l'éducation et la santé.

A titre d'exemple, il existe un institut national d'agronomie où les filles sont de plus en plus présentes. A la fin de leur cursus universitaire, et au moment de la préparation de leur thèse de fin d'étude en relation avec le développement rural, il leur a été enseigné d'intégrer la notion de genre.

Dans le cadre de sa politique publique, l'Etat a créé un fond spécial qui octroi de micros crédits aux femmes rurales.

Il est important de souligner, qu'avec le soutien des nations unies, le personnel de plusieurs ministères ont reçus des formations spécifiques sur le genre et sur sa possible intégration dans leurs programmes.

En dépit de ces engagements positifs de l'Etat en faveur des femmes, la participation des femmes dans la vie économique et sociale reste faible.

Les statistiques, recherches et études sur les femmes et en particulier sur la femme rurale et leur désir d'exploiter la terre reste faible, voir inexistantes.

Pour améliorer la situation des femmes rurales, des recommandations pourraient être faites :

- les femmes doivent rompre avec les traditions pour être libres et pour décider pour elles mêmes (choix du travail, choix de vivre seule...). Le plus grand défi pour la femme algérienne est de gagner cette liberté.
- L'état doit promouvoir l'accès des femmes aux concessions faites par l'état sur son domaine privé. L'état doit aussi former plus de femmes à des métiers agricoles, et les aider quand elles exploitent des terres ou des fermes, dans la distribution et la vente de leurs produits, et ceci dans le but de ne pas louer leurs terres.
- L'état doit connaitre avec précision, le nombre de femmes travaillant dans le domaine agricole.

**Projet « « Renforcement de la mise en réseau et du plaidoyer des Centres d'écoute pour les femmes victimes de violence en Algérie » :**

Ce projet que soutient l'UNIFEM est venu compléter les deux précédents projets soutenus par l'UNIFEM à savoir : « soutien à la mise en œuvre des lois, politiques et *plan d'action relatifs* à la violence à l'égard des femmes », et « renforcement des capacités de 07 centres d'écoutes ». Ce projet consiste en une série de trois formations destinées aux écoutantes du réseau BALSAM. Ces formations ont pour objectif de renforcer les capacités du membre du réseau dans le domaine de la prise en charge des femmes victimes de violences. Ce projet a aussi pour objectif de sensibiliser les pouvoirs publics ainsi que les intervenants en matière de prise en charge des femmes victimes de violences, des situations de détresse que peuvent vivre ces femmes et de l'urgence de les prendre en charge.

**Objectif du projet :**

Le but de ce projet est de contribuer à ce que des réponses institutionnelles soient apportées en Algérie pour la protection des femmes contre toute forme de violence.

**Réalisations :**

Dans le cadre de ce projet, une première formation a été organisée entre le 14 et 18 décembre 2010. Cette première formation de 05 jours a réunie 12 écoutantes membres du réseau BALSAM.

Cette formation a eu pour thème les violences à l'égard des femmes et les techniques d'écoute et de résumé.

Le premier jour de formation a été consacré au harcèlement sexuel. La formatrice, qui est membre de l'UGTA, a donné aux participantes un aperçu des moyens qu'utilise la cellule d'écoute de l'UGTA pour aider les femmes victimes de harcèlement. La cellule d'écoute de l'UGTA aide ces femmes en utilisant la technique de l'éloignement de la victime de son agresseur ou le dépôt de plainte. L'importance et l'utilité des réseaux pour la prise en charge des femmes victimes de violences ont aussi été abordées.

La deuxième journée a tourné autour de la question de l'écoute et de la prise de distance avec les cas rencontrés. Les difficultés que peuvent rencontrer les écoutantes dans l'exercice de leur activité ont aussi été abordées.

Le troisième et quatrième jour ont été animés par Melle Selma Khelif, psychologue et coordinatrice de projet au CISP Algérie. Ces deux jours de formation se sont déroulés sous forme de jeux de rôles pour revenir sur des situations vécues tout en explorant le réseau des ressources et en travaillant les ingrédients d'une écoute active sans jugements.

Le cinquième et dernier jour de formation a été animé par l'animatrice du réseau Mme Grangaud BALSAM et par un professeur de français.

Cette journée de formation a eu pour thème les techniques d'élaboration du compte rendu d'écoute. Elle a eu pour objectif d'apprendre aux écoutantes comment rédiger un résumé à partir de l'écoute d'un cas de violence.

## **ACTIVITES CULTURELLES :**

**Projection du film « violence à l'égard des femmes » de Sid Ali Mazif :** lors de la projection de ce film, 70 personnes issues du milieu associatif et des ambassades étaient présents. Ce film a été l'occasion de débattre de la question des violences faites aux femmes. En marge de cette projection, une exposition du travail de 03 artisanes a été organisée et ceci dans le but d'aider ces femmes à se faire connaître et à faire connaître leurs produits.

**Projection du film « la cause des femmes » de Sid Ali Mazif :** ce film est une rétrospective du mouvement féministe algérien. Lors de la projection de ce film, 40 personnes issues du mouvement associatif et plus particulièrement féminin étaient présentes. Cette projection a été l'occasion de débattre du mouvement féministe algérien et de son combat pour les droits de la femme à travers un état des lieux de ses réalisations, de ses combats passés et présent ainsi que de son devenir. Il a aussi été question des défis qui attendent ce mouvement et des combats qu'il reste à mener pour arriver à une meilleure protection de la femme algérienne et à une parfaite égalité entre homme et femme dans la société algérienne.

**Projection du film « les petites ombres d'Alger » de Halim Sahraoui.** Ce film retrace le destin d'enfants abandonnés ou pauvres qui vivaient dans les rues d'Alger dans les années 90. Ce film parle du travail des enfants, de l'abandon de ces derniers par l'Etat et par leurs familles. Ces enfants n'ont d'autre choix que de travailler pour subvenir à leurs besoins et parfois à ceux de leurs familles. Ce film qui a réuni plus de 70 personnes de tous bords (milieu associatif, représentants d'ambassades et simples spectateurs) a été l'occasion de débattre de la situation des enfants en Algérie. La déscolarisation, la drogue et l'exploitation qui les menacent et les guettent. Il a aussi été question de la démission de la famille, de l'Etat et de l'école pour prendre en charge les enfants en situation difficile.

### **Consultations juridiques et psychologique (prestations gratuites) :**

Durant l'année, le CIDDEF a conseillé avec l'aide de deux juristes et près de 800 personnes. Les personnes reçues sont pour la plus part des femmes victimes de violences, des femmes qui veulent divorcer pour différentes raisons, des femmes victimes de divorce abusif, des femmes qui ne reçoivent pas leur pension alimentaire ou à qui on n'a pas attribué la tutelle des enfants. La consultation juridique est gratuite, elle a lieu chaque jeudi et est assurée par deux avocates.

Le CIDDEF, à travers sa psychologue bénévole, a pris en charge 20 personnes. Cette assistance psychologique a concerné des femmes en difficultés ainsi que des enfants. Des thérapies de couple sont aussi organisées. Cette consultation a lieu chaque lundi.

### **Cours de langues, de dessin et d'informatique:**

Le CIDDEF a organisé chaque samedi des cours de français d'anglais et d'arabe. Ces cours sont dispensés par des enseignants professionnels à 50 enfants.

Des cours d'informatique et de dessins sont aussi dispensés chaque mardi à 30 enfants par un professeur de dessin et un autre d'informatique.